

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 25 novembre 2008 à 18h30 en Mairie

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Philippe VANHEULE, Maire**.
Date de convocation : jeudi 20 novembre 2008

***Etaient présents :** VANHEULE Philippe - GRANDJEAN Ghislaine – QUESNEY Danièle - HEBERT Joël – RAPHANEL Berthé - HENAUULT Claude – TAMION Franck – ZOLLI Maryse - LONGUET Jérôme - CROUIN Valérie (à partir du point 2 inclus de l'ordre du jour) - OGER Eric - PESQUET Claire - DECAYEUX Nadine - LAURENT Jean-Claude – LERQUIER Karen – ONO-DIT-BIOT Michaël – LONGO Virginie – DUHAMEL Denis – DUBUC Georges – CHAGNAUD Francis – BOUTIGNY Agnès

***Absents représentés :** PERRIER Nathalie donnant pouvoir à BOUTIGNY Agnès

***Absents non représentés :** CROUIN Valérie (point 1 de l'ordre du jour) - ANTIOME Christophe

***M. HEBERT Joël est nommé secrétaire de séance**

D'emblée, M. le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :
« **CADEAUX RETRAITE ENSEIGNANTS & RETRAITE OU MUTATION AGENTS DE LA VILLE** »
Le Conseil municipal en est d'accord à l'unanimité.

Observations quant au compte-rendu de la réunion précédente :

DENOMINATION « PLACE JEAN GUENIER »

Mme BOUTIGNY fait remarquer que ne figure pas au compte-rendu la raison pour laquelle elle n'a pas pris part au vote, au nom de M. LAURENT et en son propre nom, à savoir qu'il s'agissait pour elle d'une délibération a posteriori, donc illégale. Ayant exprimé ce désaccord au moment, elle demande à ce que ce soit consigné dans le procès-verbal de séance.

M. LAURENT, se remémorant le consensus dégagé à ce sujet en commission, exprime quant à lui son accord avec cette dénomination de « Place Jean GUENIER ».

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité, soit 21 voix POUR

N° 92/2008 SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE ASSOCIATIONS « ANCIENS COMBATTANTS DE BOSC ROGER » & « ALED / PROJER NIGER »

M. le Maire fait part au Conseil municipal d'une proposition de subvention supplémentaire aux associations « ANCIENS COMBATTANTS DE BOSC ROGER » et « ALED / PROJET NIGER » pour l'année 2008 :

ANCIENS COMBATTANTS DE BOSC ROGER

Il s'agit de participer au financement d'un voyage organisé à Paris le 13 décembre 2008 à l'occasion du 90^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre. Les Anciens de Bosc-Roger souhaitent associer à cette manifestation, encadrés par un personnel enseignant, la dizaine d'enfants qui cette année chanté la marseillaise au pied du monument aux morts. Le coût total de cette opération s'élève à 3 580 €, et l'association demande 1 500 € à la commune. La commission des finances réunie le 24 novembre 2008 propose de financer le projet à hauteur de 750 €.

ALED / PROJET NIGER

Un dossier bien monté présentant ce projet de coopération a été envoyé en mairie par une jeune fille habitant Bosc-Roger préparant un stage de dix semaines dans le cadre de son D.U.T. Carrière sociale au Havre. Il s'agit de venir en aide aux enfants sourds d'une école au Niger et de développer des échanges, notamment culturels, entre les deux continents. Le coût total du projet s'élève à 11 711 €, et deux partenaires le financent déjà en partie. La commission des finances réunie le 24 novembre 2008 propose de financer le projet à hauteur de 300 € et d'associer l'école élémentaire à la démarche en l'incitant à faire bénéficier l'école nigérienne d'un désherbage, c'est-à-dire de livres ou fournitures non utilisés. En contrepartie de cette subvention, la commune souhaite recevoir un compte-rendu de voyage et entretenir un partenariat plus durable.

Bénéficiaire	Subvention votée au BP 2008	Proposition de subvention supplémentaire
ANCIENS COMBATTANTS DE BOSC ROGER	650,00 €	750,00 €
ALED / PROJET NIGER	0,00 €	300,00 €

Etant rappelé qu'une réserve a été prévue à cet effet à l'article 6574 du budget primitif 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'attribuer ces subventions aux associations susvisées pour les montants indiqués dans la dernière colonne du tableau.

Le versement de ces subventions sera imputé aux comptes de dépense 6574-07 et 6574-59 de la section de fonctionnement du budget primitif 2007, et l'article 6574 sera diminué d'autant :

	Avant délibération	Après adoption de la délibération
Compte 6574-10 (« anciens combattants Bosc-Roger »)	650,00 €	1 400,00 €
Compte 6574-61 (« ALED / projet Niger »)	0,00 €	300,00 €
Compte 6574 (« réserve »)	5 000,00 €	3 950,00 €

Ces explications entendues et après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

D'attribuer lesdites subventions aux associations susvisées pour les montants indiqués ci-dessus.

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	21
Membres présents :	20	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	21	Abstention	00		

N° 93/2008 REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX – TARIFS 2009

M. le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur les nouveaux tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2009. Les modifications envisagées sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Les modifications proposées s'articulent autour d'un principe simple, celui d'une hausse générale avoisinant les 2,5 %, des arrondis permettant de faciliter les calculs.

Le TARIF C de la salle Jean CAILLE est reporté à plus tard car il nécessite une étude plus approfondie. Dans l'attente, la gratuité s'impose pour les associations.

L'activité des marchés ambulants au centre commercial devra être davantage réglementée, car la commune est aujourd'hui amenée à prendre en charge les déchets abandonnés sur place par certains marchands, ce qui représente un coût.

Madame Valérie CROUIN arrive à 18h55, alors que l'exposé de Monsieur le Maire sur les tarifs se poursuit. Cet exposé précède un certain nombre de questions.

Le tarif du columbarium répercute le prix d'achat, à savoir 11 800 € pour huit cases, soit le prix du choix d'un produit de qualité (davantage qu'un simple mur).

Le caveau est mis à disposition du collège de Bourgheroulde les lundis & mardis soirs de 17h15 à 18h00 pour l'aide aux devoirs qu'il organise. Le jeudi, c'est l'atelier de couture qui s'y tient.

**LOCATION SALLE Jean CAILLE
UNE CAUTION DE 310 € SERA EXIGEE POUR TOUS**

TARIF A : Appliqué à toute personne habitant la commune de BOSC ROGER désireuse d'utiliser la salle des fêtes pour une cérémonie familiale n'ayant pas de caractère lucratif	1 ^{ère} journée : 215 €	2 ^{ème} journée : 87 €
TARIF B : Appliqué à toute personne hors commune désireuse d'utiliser la salle des fêtes pour une cérémonie familiale n'ayant pas de caractère lucratif	1 ^{ère} journée : 360 €	2 ^{ème} journée : 133 €

TARIF C : Appliqué aux associations (loi 1901) sans but lucratif ayant leur domiciliation sur le territoire de la commune	1 ^{ère} journée : gratuit	2 ^{ème} journée : gratuit
TARIF D : Appliqué aux associations (loi 1901) sans but lucratif ayant leur domiciliation sur le territoire cantonal (hors commune)	1 ^{ère} journée : 275 €	2 ^{ème} journée : 108 €
TARIF E : Appliqué aux familles de la commune pour le CAVEAU	72,00 € associations: gratuit	

LOCATION SALLE EVOLUTIVE JULES VERNE
UNE CAUTION DE 310 € SERA EXIGEE POUR TOUS

TARIF A : Appliqué à toute personne habitant la commune de BOSC ROGER désireuse d'utiliser la salle évolutive pour une cérémonie familiale n'ayant pas de caractère lucratif.	1 ^{ère} journée : 108 €	Week-end : 164 €
TARIF B : Appliqué à toute personne hors commune désireuse d'utiliser la salle évolutive pour une cérémonie familiale n'ayant pas de caractère lucratif.	1 ^{ère} journée : 164 €	Week-end : 215 €

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

TARIF A : Enfants de maternelle et primaire domiciliés sur la commune	2008 : 2,85 € le repas	2009 : 2,90 € le repas
TARIF B : Enfants du centre de loisirs Jules Verne	2008 : 3,05 € le repas	2009 : 3,10 € le repas
TARIF C : Enfants de maternelle et primaire domiciliés hors commune	2008 : 3,60 € le repas	2009 : 3,70 € le repas
TARIF D : Equipes pédagogiques ou personnel communal	2008 : 2,85 € le repas	2009 : 2,90 € le repas

TARIFS D'EMPLACEMENT FOIRES ET MARCHES

Tarif forfaitaire journalier	2008 : 10,00 €	2009 : 3,00 € au mètre linéaire par demi-journée
-------------------------------------	----------------	---

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

Temporaire 15 ans 1 place	2008 : 13,00 €	2009 : 14,00 €
Temporaire 15 ans 2 places	2008 : 17,00 €	2009 : 18,00 €
Trentenaire 1 place	2008 : 25,00 €	2009 : 26,00 €
Trentenaire 2 places	2008 : 33,00 €	2009 : 34,00 €
Trentenaire 3 places	2008 : 41,00 €	2009 : 42,00 €
Cinquantenaire 1 place	2008 : 49,00 €	2009 : 50,00 €
Cinquantenaire 2 places	2008 : 64,00 €	2009 : 65,00 €
Cinquantenaire 3 places	2008 : 80,00 €	2009 : 82,00 €

TARIFS COLUMBARIUM

Acquisition d'une case	2008 : 1 500,00 €	2009 : 1 500,00 €
Concession 15 ans	2008 : 16,00 €	2009 : 17,00 €
Concession 30 ans	2008 : 31,00 €	2009 : 32,00 €
Concession 50 ans	2008 : 61,00 €	2009 : 62,00 €

TARIFS DEROGATION SCOLAIRE CONVENTION BOSNORMAND (1^{ère} et 2^{ème} année maternelle)

Montant facturé à BOSNORMAND par enfant accueilli à BOS-ROGER :	2008 : 200,00 €	2009 : 205,00 €
---	-----------------	------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ces explications entendues et après délibération,

DECIDE d'adopter les grilles tarifaires ci-dessus pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	22
Membres présents :	21	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	22	Abstention	00		

N° 94/2008 REVISION DES REGLEMENTS DE LOCATION SALLES DES FÊTES & EVOLUTIVE

Vu le règlement de la location de la salle évolutive

Vu le règlement de la location de la salle des fêtes

Vu la nécessité d'actualiser ces règlements

Il ressort des débats qu'une manifestation communale doit être entendue comme une manifestation organisée par la mairie. Une réservation de salle n'est validée qu'après encaissement d'un chèque de caution. Lorsque deux associations occupent la même salle un week-end, l'état des lieux doit intervenir en présence d'un représentant pour chaque association et le souci de restituer la salle dans de bonnes conditions doit être partagé par les deux. Les lieux doivent être restitués dans un état de propreté acceptable & dans les conditions d'un accueil respectable, car le temps de ménage consacré aux salles par le personnel communal inclut des séquences d'entretien plus larges que la simple remise en l'état des sols, notamment les inox & les charpentes... A la feuille d'état des lieux sera jointe une main courante destinée à faire remonter d'éventuels dysfonctionnements & à susciter un programme de travaux destinés à y remédier. Il s'agit d'améliorer la traçabilité autour de l'utilisation des salles. La feuille d'état des lieux est peut-être à repenser dans sa structure même afin de faire apparaître des cases utiles supplémentaires comme celle précisant l'articulation des horaires de prise et de remise des salles. La capacité d'accueil de la salle des fêtes, qui est d'environ 340 occupants, est à préciser dans le corps du texte du règlement. Il est enfin précisé que dorénavant, c'est Mademoiselle Christelle DOUARD qui est responsable de la location des salles.

Le Conseil municipal

Décide :

-Le règlement de la location de la salle des fêtes est ainsi modifié à compter du 01/01/2009 :

RESERVATION

« La réservation ne sera effective qu'après versement d'un chèque » devient :

« La réservation ne sera effective qu'après **encaissement** d'un chèque »

PRISE DES CLES

« Etat des lieux signé » devient : « état des lieux signé **conjointement, avant & après** »

Suppression de : « Pour les associations : attestation obligatoire » ; *cette suppression est une pure correction de forme, pas de fond*

TARIF DE LA LOCATION

TARIFS A, B, C, E deviennent **TARIFS A, B, C, D, E** conformément à la délibération « révision des tarifs municipaux – tarifs 2009 »

-Le règlement de la location de la salle évolutive/espace Jules Verne est ainsi modifié à compter du 01/01/2009 :

CONDITIONS DIVERSES

SALLE

Ajout de : « **Un bandeau périphérique en liège est prévu pour l'accrochage de décors** » *Il s'agit de prévenir toute dégradation*

MATERIEL

Ajout de : « **La cour du centre de loisirs ne fait pas partie de la location** » *Ceci est motivé par des désagréments subis, tel que l'abandon de débris non ramassés dans un espace fréquenté dès le lundi matin par les enfants et les animateurs du centre de loisirs*

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	22
Membres présents :	21	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	22	Abstention	00		

N° 95/2008 PROJET D'AMENAGEMENT DE SECURITE HAMEAU DES RUES LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Monsieur Le Maire indique que concernant le projet d'aménagement de sécurité du hameau des rues, il est proposé de procéder au lancement de la consultation d'entreprises, pour :

1 – constitution de plateaux surélevés

2 – signalisation horizontale & verticale

Le projet concerne la rue de la Haute Epine et le chemin du Champ salé, où la circulation est en forte augmentation suite aux constructions galopantes dans la commune voisine. M. le Maire précise que c'est une première étape dans un aménagement de sécurité plus global à l'échelle de ce hameau. Les plateaux envisagés sont destinés à casser la vitesse au plus vite. Des économies réalisées sur le poste voirie du budget rendent possibles cette action sans avoir à attendre le vote du prochain budget. Cet aménagement partiel est donc sans doute à compléter par des allées piétonnes, mais l'étude ne pourra être lancée qu'au cours du prochain exercice budgétaire, en partenariat financier avec les institutions compétentes en matière de voirie.

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

-De procéder au lancement de la consultation d'entreprises,

-D'autoriser M. le Maire à signer les devis après avis de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que tous documents afférents à cette affaire

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	22
Membres présents :	21	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	22	Abstention	00		

N° 96/2008 CADEAUX RETRAITE ENSEIGNANTS & RETRAITE OU MUTATION AGENTS DE LA VILLE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des mouvements de personnel qui se profilent à l'horizon :

-Pour des raisons familiales, notamment de rapprochement géographique, Monsieur François-Xavier EDELIN, Directeur général des services depuis 5 ans, a obtenu sa mutation ; sa radiation des effectifs de la commune devrait intervenir le 02 février 2009, après récupération du solde de ses congés.

-Pour Madame Irène BRAUN, cuisinière à Bosc-Roger depuis 16 ans, l'âge de la retraite va sonner ; elle sera remerciée pour ses bons & loyaux services et radiée des cadres le 10 janvier 2009.

Afin de pourvoir au remplacement de ces agents sur leurs postes respectifs, des annonces ont été envoyées pour parution dans les organes de diffusion appropriés (Centre de gestion, Gazette des communes, journaux locaux...). Des commissions

ad hoc de recrutement seront donc réunies à compter du 06 décembre 2008, les candidatures pouvant être réceptionnées en mairie jusqu'au 05 décembre 2008.

Monsieur Le Maire expose :

« La commune de Bosc-Roger-en-Roumois souhaite pouvoir rendre hommage aux **agents de la ville** ainsi qu'aux **enseignants des écoles** quand ceux-ci quittent leurs fonctions notamment pour prendre leur retraite.

La commune souhaite pouvoir remercier ces agents en organisant pour chacun d'entre eux la **remise d'un chèque-cadeau**.

Conformément à la réglementation en vigueur, il y a lieu, pour le Conseil municipal, de se prononcer sur la prise en charge de ces frais sur le budget de la commune.

La dépense s'élèverait à 150,00 € par départ en retraite **ou mutation** pour les agents. Cette dépense serait imputée sur le compte 6232. »

Ces explications entendues et après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE M. Le Maire à pouvoir régler ce type de dépenses à l'occasion d'un départ en retraite **ou d'une mutation**.

Membres en exercice :	23	NUL	00	POUR	22
Membres présents :	21	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	22	Abstention	00		

INFORMATIONS

S.E.R.S.A.E.P.

Les délégués du Conseil municipal au S.E.R.S.A.E.P. à compter du 01/01/2009 ont été désignés par délibération n°24/2008 du 27 mars 2008. Le Syndicat d'adduction d'eau potable des Thuits a salué la diligence de Bosc-Roger dans cette désignation.

HAUT-DEBIT France TELECOM

M. HENAULT donne lecture du courrier électronique envoyé par France télécom en réponse à la question posée de savoir si une amélioration de la vitesse en haut-débit sur le territoire de la commune était envisageable et à quelles conditions. Orange nous informe que, dans le cadre du « Plan Haut Débit », France Telecom Orange a équipé l'ensemble de ses centraux téléphonique de la technologie ADSL. Cet investissement ayant été réalisé sur un réseau qui restait en l'état, France Télécom Orange ne prévoit pas de travaux sur ses seuls fonds propres pour améliorer uniquement la desserte ADSL ou les débits disponibles.

AMELIORATION DE L'HABITAT - PROGRAMME D'INTERET GENERAL

M. le Président de la Communauté de communes entend faire jouer à l'établissement public de coopération intercommunale un rôle de relai en matière d'amélioration de l'habitat. Il s'agirait pour les communes-membres de relayer l'information relative à ce programme d'intérêt général auprès des habitants.

RESTAURANT SCOLAIRE - NOTIFICATION DE SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général, après réunion de sa commission permanente, a notifié à la commune une aide de 669 142,00 € afin de participer au financement de la construction du nouveau restaurant scolaire de Bosc-Roger. Additionnée aux 340 000,00 € de DGE, ces aides permettent à la commune d'être financièrement soulagée à hauteur d'un million d'euros dans cette opération. Pareil volume de subvention n'intervient qu'une fois par an sur un canton donné, et le Conseil municipal peut se féliciter de cet accord 2008.

GYM A JACQUES ANCQUETIL

Rendez-vous dimanche 07 décembre 2008, de 10h00 à 17h00, salle Jacques Ancquetil, pour des activités de gymnastique.

A.S.B.R. ASSEMBLEE GENERALE

Rendez-vous lundi 15 décembre 2008, 20h30 à la salle des fêtes, pour l'assemblée générale de l'amicale de l'A.S.B.R.

ARBRE DE NOËL DU PERSONNEL

Rendez-vous le vendredi 19 décembre 2008, 19h00 salle du Conseil municipal, pour l'arbre de Noël du personnel communal.

COMMEMORATION DE LA FIN DE LA GUERRE D'ALGERIE

Rendez-vous le vendredi 05 décembre 2008, à 17h00 au square Foucault, pour la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.

BANQUE ALIMENTAIRE

Avis aux conseillers volontaires pour participer à la collecte de la banque alimentaire organisée le samedi 29 novembre 2008. Des créneaux restent à pourvoir.

INHUMATION DE M. DESNOS

M. DESNOS, de ces hommes qui s'investissent pour leur commune (A.S.B.R., Comité des fêtes, activités proposées aux jeunes...), est décédé vendredi 20 novembre 2008. Pour honorer sa mémoire et entourer sa famille, venez nombreux à son inhumation mercredi 26 novembre 2008 à 15h00.

CONFERENCE SUR LES DROGUES & ADDICTIONS ILLICITES

En janvier 2009, la gendarmerie dispensera en mairie à destination de la population une information relative aux drogues. Il s'agit de prévenir tout risque d'addictions illicites et de passer un message fort quant aux risques attachés aux drogues.

QUESTIONS DIVERSES

ECLAIRAGE PUBLIC ZONE ARTISANALE

Mme LONGO demande quand est prévu le retour de l'éclairage public au niveau de la zone artisanale. Il est répondu que c'est lié à la fin des travaux sur la route départementale RD 313.

SIGNALISATION GENANTE

Une signalisation gênante est signalée en plein virage au niveau de la zone artisanale. La commune en avait déjà fait l'observation au moment de la pose du panneau d'entreprises par la Communauté de communes. Des camions sont contraints de s'arrêter en plein virage du fait de ce mauvais emplacement.

CONVENTION RAID INFORMATIQUE

Faute de temps au niveau des services administratifs, ce point n'a pas été inscrit à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil municipal. Il le sera prochainement.

CENTRE COMMERCIAL MUTANT – GARAGE A VELOS & ENTRETIEN DU PLAFOND

Des vélos encombrant régulièrement le sol devant le centre commercial MUTANT. Il serait heureux de prévoir une structure destinée à garer les engins de manière propre et ordonnée.

Quant à la propreté du plafond du centre commercial, elle laisse à désirer. Un nettoyage s'impose.

La séance est levée à 19 heures 55

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Joël HEBERT

Philippe VANHEULE

Les adjoints et conseillers municipaux :